



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES  
DE LA SOCIÉTÉ

Département de sociologie

**Claudine Burton-Jeangros**, professeure associée

Directrice du département

Ligne directe: 022 379 88 72

Claudine.jeangros@unige.ch

## Réunion des professeur(e)s et MER affiliés au Département de sociologie

Le mardi 18 novembre 17h45-19h15, Uni-mail, salle 4276

**Présents** : Patrick Amey, Lucio Baccaro, Patrick Badillo, Mathilde Bourrier, Claudine Burton-Jeangros, Sandro Cattacin, André Ducret, Delphine Gardey, Cornelia Hummel, Marylène Lieber, Michel Oris, Lorena Parini, Clémentine Rossier, Jean-Marc Seigneur, Philippe Wanner, Eric Widmer

**Invités** : Jean-Michel Bonvin, Daniel Stöcklin

**Objet de la réunion** : rattachements des professeur(e)s et MER dès janvier 2015 et relations entre le Département de sociologie et les Instituts

CBJ rappelle que le règlement d'organisation de la Faculté SdS instaure une séparation entre les départements et les instituts dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Néanmoins tous les enseignants (ici professeur(e)s et MER) seront rattachés :

- À une subdivision au moins et au maximum à deux subdivisions (mais le Conseil participatif a voté dans sa dernière séance de possibles exceptions à ce maximum de 2 rattachements), dont au moins un rattachement à un pilier disciplinaire (RO Article 22)
- La commission de structure et gouvernance a envisagé deux scénarios :
  - o 2 rattachements à égalité de droit
  - o 1 rattachement principal et 1 rattachement secondaire (droit de vote dans le rattachement principal seulement)

La question des rattachements est particulièrement importante en sociologie en raison de la structure actuelle qui associe au sein du Département de sociologie : la sociologie, les études genres, la démographie, la socio-économie et la communication. Il est donc nécessaire de clarifier les intentions des enseignants pour évaluer la configuration future du Département de sociologie. L'opportunité de créer un 'Institut de sociologie' est en discussion parmi les enseignants du 'petit socio'.

CBJ demande donc à chacun de prendre position par rapport :

- Au nombre de rattachements : est-ce que la règle des 2 rattachements maximum est acceptable ?
- Au statut des rattachements : doivent-ils être à égalité ou à des niveaux différenciés (principal/secondaire) ?
- Aux souhaits d'affiliations futures

DG souligne que derrière ces questions d'organisation formelle, il faut également réfléchir ensemble à comment nous voulons collaborer au sein du département à l'avenir et comment nous pouvons renforcer les échanges scientifiques. Autrement dit, il faut aussi se demander ce que veut dire 'contribuer à un pilier'. DG considère important que la sociologie ait son espace propre.

Tour de table :

Patrick Amey : rattachements à l'Institut Medialab et au Département de sociologie

Lucio Baccaro : un rattachement en sociologie et un rattachement en économie politique dans l'esprit de transversalité prôné dans la faculté. Souhaite des rattachements équivalents, mais s'il devait choisir aurait son affiliation principale en sociologie

Marylène Lieber : études genre et sociologie, avec des statuts équivalents

Lorena Parini : études genre et science politique. Deux rattachements sont suffisants.

Eric Widmer : sociologie et I-démo, à un statut équivalent

Delphine Gardey : études genre et sociologie, considère que les rattachements secondaires sont problématiques.

Jean-Marc Seigneur : medialab et sociologie

Cornelia Hummel : sociologie et éventuellement un institut.

Clémentine Rossier : i-démo et sociologie, souhaite voir se développer un lieu d'échanges de la recherche dans le département

André Ducret : ne croit pas à la notion de sociologie « étroite » ou « pure », mais il tient néanmoins à ce que, d'une part, le « Département de sociologie » conserve ce nom, et d'autre part, que l'expérience développée, d'abord, avec le LABSO puis, aujourd'hui, avec le RSOC et les nombreux projets et financements qu'il réunit, puisse se poursuivre soit au sein dudit Département, sous la forme d'un fonds de recherche départemental, soit dans le cadre d'un Institut de recherche à créer avant que le Règlement d'organisation SdS entre en vigueur.

Patrick Badillo : medialab et sociologie, avec des rattachements équivalents

Mathilde Bourrier : sociologie, préfère des rattachements équivalents, elle est en faveur de la création d'un institut de sociologie

Philippe Wanner : sociologie, i-démo et socioéconomie, donc la règle du maximum de 2 rattachements lui pose problème, surtout qu'elle l'oblige à choisir entre les deux instituts.

Michel Oris : sociologie, i-démo, socioéconomie. Afin de régler le problème de la multiplication des rattachements, il propose de fusionner i-démo et socioéconomie

Claudine Burton-Jeangros : sociologie et i-démo

Sandro Cattacin, arrivé en fin de réunion, ne s'est pas prononcé sur ses choix d'affiliation.

En synthèse :

Mis à part PW et MO, deux rattachements sont jugés suffisants. La fusion de démographie et socioéconomie résoudrait le problème

Une large majorité s'exprime en faveur de rattachements équivalents aux deux subdivisions choisies.

Tous les présent(e)s souhaitent s'affilier à sociologie, à l'exception de LP

La question de comment faire vivre le département de sociologie est discutée : il faudra veiller à favoriser les échanges entre chercheurs autour de projets et de l'enseignement, l'opportunité de créer un séminaire commun sera examinée ultérieurement

La création d'un institut qui remplaçerait RSOC est jugée souhaitable par plusieurs enseignants, y compris des membres d'instituts, jugeant que la sociologie doit avoir un espace qui lui est propre pour rassembler ses projets de recherche. Il est retenu qu'en cas de création de cette subdivision, il faudra lui trouver un autre nom que 'Institut de sociologie'.

Lucio Baccaro considère que la création d'un Institut n'est pas nécessaire pour autant que les enseignants du 'petit socio' trouvent un format leur permettant de se réunir entre eux pour décider des questions liées aux filières de formation en sociologie (par exemple réunion des comités scientifiques des filières).

Marylène Lieber considère que la proposition de Lucio Baccaro pose problème dans la mesure où la répartition des ressources de la nouvelle faculté s'opérera en fonction des piliers que sont les départements et les enseignements de bachelor qui en dépendent. Il ne peut dès lors y avoir deux régimes de citoyenneté basés sur l'appartenance auxdits «grand» ou «petit socio».

CBJ, le 1<sup>er</sup> décembre 2014